

DELIBERATION N° 90/11-01 - Z.A.C. DE FONTENELLE/APPROBATION DE LA CONCERTATION

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que par délibération en date du 22 Octobre 1990, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une concertation préalable avec la population avant le dépôt de création de la Z.A.C. de Fontenelle.

Cette concertation qui s'est déroulée en Mairie du 5 au 10 Novembre n'a fait l'objet d'aucune observation.

Il convient donc maintenant d'approuver la phase de concertation préalable avant de s'engager sur le dossier de création de Z.A.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 25 voix pour et 4 abstentions, décide :

- d'approuver la phase de concertation préalable avec la population du dossier de la Z.A.C. de Fontenelle.